23511

techné cité

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 774,90 euros
Siège Social : 23, rue Delizy
93500 PANTIN
428 [illegible] 502 RCS BOBIGNY

GREFFE
23 DEC. 2010
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DE LA GERANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

Le soussigné

Monsieur Philippe EYSSERIC, demeurant 45, rue Pasteur - 95870 BEZONS

Agissant en qualité de gérant de la société techné cité, société à responsabilité limitée au capital de 7 774,90 euros, divisé en 510 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision collective extraordinaire des associés,

Décide :

- de transférer le siège social de la société du 23, rue Delizy - 93500 PANTIN au 90, rue de la Fédération - 93100 MONTREUIL **avec effet rétroactif au 1er novembre 2010**, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision collective des associés,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à MONTREUIL (93100) au 90, rue de la Fédération.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance et en tout autre lieu suivant décision extraordinaire des associés. »

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

LA GERANCE

Ph. Eysseric